

## Analyse des procédures de passation de marchés publics

**Date de l'analyse:**

10.03.2026

**Titre du projet du marché:**

N01.06 MP-180071 - Place de repos PL N01 - Nouvelles aires de repos Concise - APR multidomaine phase AP (ID 11763)

**Forme / genre de mise en concurrence:**

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé

**ID du projet:**

#32860

**N° de la publication SIMAP:**

#32860-01

**Date de publication SIMAP:**

10.03.2026

**Adjudicateur:**

Office fédéral des routes OFROU, Division Infrastructure routière Ouest, filiale Estavayer-le-Lac

Place de la Gare 7

1470 Estavayer-le-Lac - Suisse

+41 58 461 87 11

marchespublics.estavayer@astra.admin.ch

**Organisateur:**

Office fédéral des routes OFROU, Division Infrastructure routière Ouest, filiale Estavayer-le-Lac

Place de la Gare 7

1470 Estavayer-le-Lac - Suisse

+41 58 461 87 11

marchespublics.estavayer@astra.admin.ch

**Inscription:**

Sur SIMAP, jusqu'au 29.04.2026

**Visite:**

Pas de visite prévue.

**Questions:**

Sur SIMAP, jusqu'au 24.03.2026

**Rendu documents:**

Jusqu'au 29.04.2026, 23:59. Dossier complet sur support papier (deux exemplaires) et numérique sur deux clés USB dans une enveloppe cachetée. Le cachet postal ne fait pas foi.

**Rendu maquette:**

Pas de maquette à rendre.

**Type de procédure:**

Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.

**Genre de prestations / type de mandats:**

CPV principal : 71310000 Services de conseil en matière d'ingénierie et de construction

**Description détaillée des prestations / du projet:**

Le tronçon de l'autoroute N05 entre Yverdon et Neuchâtel a été mis en service entre 1984 et 2005, et ne dispose à ce jour d'aucune aire de repos ou de ravitaillement. Plusieurs parcelles situées sur les communes de Concise et Corcelles-près-Concise avaient cependant été réservées, dans le but de palier à ce manque.

Le présent projet vise à développer une aire de repos par chaussée sur ces emplacements afin de répondre notamment au manque de places de stationnement poids-lourds sur ce tronçon de la N05. Le présent marché concerne les prestations de la phase AP selon nomenclature OFROU, y compris le suivi de la mise à l'enquête, jusqu'à l'entrée en force de l'approbation des plans.

**Communauté de mandataires:**

Admise.

**Sous-traitance:**

Admise, maximum 50%.

**Mandataires préimpliqués:**

Les bureaux préimpliqués sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.

**Comité d'évaluation ou Jury:**

L'OFROU est lié par son propre manuel sur les marchés publics, art. 10.2.3.1, qui garantit des objectifs similaires à la SIA 144.

## **Conditions de participation:**

### 1. Rémunération des offres, restitution des documents

L'élaboration des offres n'est pas rémunérée. Les dossiers d'offre ne sont pas retournés.

### 2. Réserve

Le marché sera octroyé sous réserve de la maturité du projet et/ou de la disponibilité des crédits.

### 3. Exclusion, préimplication

Ayant participé à l'élaboration des documents d'appel d'offre, les mandataires ci-après, leur(s) sous-traitant(s) respectif(s), ainsi que toutes les sociétés ayant un lien juridique ou économique étroit avec elles, sont exclus de la présente procédure :

Lombardi SA Ingénieurs conseils, 6512 Giubiasco; Planeo conseils sa, 1213 Petit-Lancy.

### 4. Rectification des offres

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de rectifier les offres dans les conditions strictes énoncées à l'article 39 de la loi fédérale sur les marchés publics (RS 172.056.1 – LMP).

### 5. Evaluation des offres

Conformément à l'art. 40 LMP, étant donné que l'examen et l'évaluation approfondis des offres exigera des moyens considérables, l'adjudicateur se réserve le droit de soumettre toutes les offres à un premier examen sur la base des documents remis et les classer. Il choisira au moins les trois offres les mieux classées et les soumettra à un examen et à une évaluation détaillée.

### 6. Respect du droit du travail

Le pouvoir adjudicateur attribue des marchés publics en Suisse uniquement aux soumissionnaires garantissant le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, des conditions de travail et l'égalité des salaires entre hommes et femmes.

## **Critères d'aptitude:**

### 1 CAPACITÉ TECHNIQUE DU SOUMISSIONNAIRE

Q1.1 Référence du soumissionnaire - Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a les compétences et l'expérience nécessaires pour mener à bien le projet.

Q1.2 Sous-traitance - Le soumissionnaire doit en principe fournir les prestations caractéristiques mais peut faire appel à des sous-traitants jusqu'à maximum 50% en valeur des prestations demandées.

### 2 CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU SOUMISSIONNAIRE

Q2.1 Chiffre d'affaires - La situation économique du soumissionnaire est saine, pérenne et lui permet d'assurer les prestations pendant toute la durée du contrat. Le chiffre d'affaires annuel du soumissionnaire doit ainsi représenter au moins le double du montant du marché ventilé sur la durée des prestations. Le chiffre d'affaires annuel est compris hors TVA. Dans le cas d'une communauté de soumissionnaires, indiquer le chiffre d'affaires des partenaires et le total cumulé. Indiquer le chiffre d'affaires du dernier exercice ou la moyenne des 3 dernières années.

Q2.2 Documents à remettre - Les dispositions relatives à la protection des travailleurs et les conditions de travail, les obligations en matière d'annonce et d'autorisation mentionnées dans la loi sur le travail au noir ainsi que les dispositions relatives à l'égalité de traitement salariale entre femmes et hommes ; Les prescriptions légales relatives à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles ; S'il confie les mandats qui lui ont été attribués, ou des parties de ces mandats à des tiers, il est tenu d'exiger que ces derniers s'engagent par écrit à respecter les principes susmentionnés : L'ordonnance instituant des mesures en lien avec la situation de l'Ukraine et transmettre les informations sur son identité et la composition de ses organes. Il doit prouver l'exactitude de son nom, sa domiciliation ainsi que la composition de ses organes.

Q2.3 Attestations à remettre après le dépôt de l'offre - Le soumissionnaire doit prouver que sa situation économique est saine pendant toute la durée des prestations en indiquant que : Il n'est pas surendetté ni en faillite, Il respecte ses obligations en matière d'assurances sociales ; Il paie ses contributions fiscales (à la source, communales, cantonales et fédérales) et dans les délais imposés ; Il bénéficie d'une assurance responsabilité civile professionnelle dont le montant est au moins équivalent à celui figurant dans le projet de contrat.

### 3 APTITUDES ET DISPONIBILITÉS DES PERSONNES-CLÉS

Q3.1 Références des personnes-clés - Le soumissionnaire doit démontrer que la personne-clé a, dans une fonction équivalente ou dans une fonction d'adjoint, les compétences et l'expérience indispensables à la réussite du projet. Est considéré comme personne-clé : le chef de projet.

Q3.2 Disponibilité - Le soumissionnaire doit apporter la preuve que la personne-clé sera disponible et proactive pour ce projet pendant toute la durée des prestations. La disponibilité de la personne-clé pour le présent appel d'offres doit être supérieure ou égale à la disponibilité minimale exigée par le pouvoir adjudicateur pendant les deux premières années du contrat. Si le soumissionnaire participe simultanément à plusieurs procédures en cours impliquant la même personne-clé, le soumissionnaire peut désigner une personne-clé de substitution. Cette dernière ne sera évaluée que si la personne-clé initiale ne dispose plus de la disponibilité exigée en raison de son implication dans d'autres marchés adjugés en cours de procédure. Dans ce cas, la personne-clé devenue indisponible pour cette raison ne sera pas prise en compte. Tous les documents exigés doivent figurer dans l'offre soumise pour la personne-clé de substitution.

Q3.3 Exigences linguistiques - La personne-clé, son adjoint et le spécialiste en environnement doivent pouvoir communiquer avec les responsables du projet ainsi que tous les partenaires et acteurs qui participeront d'une manière ou d'une autre dans le projet. Ces personnes doivent avoir au moins le niveau de maîtrise du français suivant : le chef de projet : C1, l'adjoint au chef de projet : C1, le spécialiste environnement : C1.

#### **Critères d'adjudication / de sélection:**

C1 COMPÉTENCES ET RÉFÉRENCES DES PERSONNES-CLÉS - Pondération: 40% (C1.1 Chef de projet - 20%, C1.2 Adjoint au chef de projet - 10%, C1.3 Spécialiste environnement - 10%)

C2 ANALYSE DES TÂCHES, DES RISQUES ET DE LA DURABILITÉ, PROPOSITION DE MARCHE À SUIVRE, CONCEPT DE GESTION DE LA QUALITÉ, PLAUSIBILITÉ DE L'OFFRE, CARACTÈRE INNOVANT - Pondération: 30%

C3 PRIX (méthode T200) - Pondération: 30%

Le barème des notes est de 0 à 5.

#### **Indemnités / prix:**

Aucune.

---

# Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

## Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA (RPH), ce qui permet d'établir des offres comparables.
- Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation / exclusion du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA (2022) et à l'art.21a OMP (1995) ou l'art. 14 LMP/AIMP (2019).
- La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).
- Les délais sont corrects.
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre ne sont pas mentionnées, c'est par défaut l'art. 11 al. 1 LDA qui s'applique.
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022).

## Manques de l'appel d'offres:

-

## Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

## Évaluation de l'OMPr:



# **CRAIA**

Conférence Romande des Associations,  
d'Ingénieurs et d'Architectes